



Quelle confidentialité pour les informations que je communique à l'enquêteur ?

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les personnes enquêtées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Vous aurez donc la possibilité de consulter sur simple demande les informations vous concernant en vous adressant à la société TEST-SA, 7, rue Jean Mermoz – Bat. B - F-78000 Versailles. Vous pourrez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'enquêteur que vous rencontrerez est soumis au secret professionnel. **En fin d'enquête, toutes les informations nominatives concernant les personnes enquêtées seront détruites.** Les informations que vous aurez communiquées seront analysées de manière totalement anonyme.



L'ENQUÊTE DÉPLACEMENTS

Ille-et-Vilaine 2018

Contact : mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr

© photos : C. Simonato, D. Gouray, J. Mignot
 Mise en page - Impression : Imprimerie Rennes métropole
 Décembre 2017 - réf. 17_29825



L'ENQUÊTE DÉPLACEMENTS

Ille-et-Vilaine 2018





Pour mieux connaître la mobilité des habitants d'Ille-et-Vilaine et mesurer son évolution, Rennes Métropole réalise, en partenariat avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et le Département, une nouvelle enquête déplacements.

L'enquête déplacements consiste à recenser l'ensemble des déplacements effectués durant une journée par un échantillon représentatif de la population. Elle permet d'obtenir une "photographie" des déplacements réalisés par les habitants.

Réalisée tous les 10 ans en moyenne, elle sert à comprendre les pratiques et les besoins de déplacements des habitants, à en mesurer les évolutions dans le temps et à les comparer à d'autres agglomérations ou départements français.

L'enquête déplacements est indispensable pour définir des politiques de transport adaptées aux besoins de la population : améliorer les services de transport, réaliser des aménagements, améliorer les conditions de circulation...

En acceptant de répondre à cette enquête, vous nous aidez à améliorer vos conditions de déplacements.

Comment se déroule l'enquête déplacements ?

L'enquête se déroulera de janvier à avril 2018 sur l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine et sur certaines communes limitrophes des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan qui génèrent des déplacements en lien avec l'Ille-et-Vilaine.

Les premiers résultats seront communiqués à l'automne 2018.

Plus de 5 000 ménages ont été tirés au sort de manière à constituer un échantillon représentatif de la population. Ces ménages reçoivent un courrier les informant de l'organisation de l'enquête avant d'être contactés par un enquêteur des sociétés TEST-SA ou ED-Field pour prendre rendez-vous. Le rendez-vous avec l'enquêteur est fixé en fonction de vos disponibilités un jour de semaine, du mardi au samedi. L'enquête est réalisée

soit à votre domicile, par un enquêteur de TEST-SA qui se présente avec sa carte professionnelle le jour fixé, soit par téléphone, par un enquêteur d'ED-Field qui vous appelle le jour fixé.

L'enquête est réalisée selon une méthodologie nationale standard élaborée par le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui garantit la fiabilité des résultats et permet d'obtenir des données comparables d'une enquête à l'autre.

Est-il vraiment utile que je réponde à l'enquête ?

Votre participation est essentielle pour garantir le succès de l'enquête.

En effet quelle que soit votre situation personnelle et professionnelle, vous vous déplacez. Et même si vous vous déplacez peu, vous êtes représentatif d'une situation particulière qui doit être prise en considération. C'est pourquoi il est utile que vous répondiez à l'enquête.

En quoi consiste l'entretien avec l'enquêteur ?

L'entretien avec un enquêteur se déroule soit au domicile du ménage, et dans ce cas toutes les personnes du foyer de 5 ans et plus sont interrogées individuellement le même jour, soit par téléphone, et dans ce cas une ou deux personnes du foyer sont interrogées.

L'entretien dure quelques dizaines de minutes et recense la totalité de vos déplacements effectués la

veille selon le mode de transport utilisé, la destination, le motif et l'heure. L'enquêteur vous posera aussi quelques questions relatives à l'organisation de votre ménage (logement, équipement automobile, etc.) et à vos habitudes de déplacements.

L'enquêteur vous proposera de participer ultérieurement à une enquête téléphonique sur vos déplacements du weekend et à une enquête web sur vos attentes en matière de mobilité. Ces enquêtes complémentaires, d'un format plus court, nous aident à avoir une vision complète des déplacements et à mieux prendre en compte vos besoins.

